



Agence  
du Numérique



L'Institut wallon de l'évaluation,  
de la prospective et de la statistique

AVRIL 2026

## WORKING PAPER

N° 46

Indice relatif à l'économie et à la société  
numériques (DESI) : résultats régionaux 2025

### RÉSUMÉ

La transformation numérique constitue aujourd'hui un levier déterminant de compétitivité économique, de cohésion sociale et de modernisation de l'action publique. Dans ce contexte, le suivi régulier d'indicateurs robustes permet d'objectiver les progrès réalisés et d'identifier les marges d'amélioration nécessaires pour atteindre les objectifs européens fixés à l'horizon 2030.

Les résultats récents confirment que la Belgique et ses régions disposent désormais d'une base numérique solide. L'usage d'Internet est largement diffusé : 95% des citoyens belges et 93% des Wallons utilisent régulièrement Internet, ce qui signifie que la fracture d'accès est désormais résorbée. La question centrale n'est plus celle de l'accès, mais bien de la profondeur des usages et du développement des compétences. Ainsi, seuls 55% des Wallons disposent de compétences numériques de base, tandis que 24% disposent de compétences numériques avancées ; un niveau encore éloigné de l'objectif européen fixé à 80%, ce qui constitue un frein structurel à l'adoption des technologies à

forte valeur ajoutée, comme l'intelligence artificielle.

Du côté des entreprises, la dynamique de digitalisation est réelle mais contrastée. 79% des PME wallonnes atteignent un niveau minimal d'intensité numérique, mais l'adoption des technologies stratégiques reste en retrait par rapport à la moyenne nationale, notamment pour le *cloud* (37%) ou l'intelligence artificielle (21%). Ces écarts traduisent moins un manque d'équipement qu'un déficit d'appropriation stratégique des technologies numériques.

Ces constats montrent que l'enjeu de la transformation numérique ne réside plus uniquement dans l'infrastructure ou l'équipement, mais dans la capacité des citoyens, des entreprises et des administrations à exploiter pleinement le potentiel des technologies numériques. Le défi des prochaines années sera donc d'accélérer la montée en compétences, de renforcer la gouvernance des usages numériques et d'ancrer durablement le numérique comme levier de performance économique et de qualité des services publics.

digital  
wallonia  
.be

Caroline ALBESSART (IWEPS)  
Hélène RAIMOND (AdN)  
Olivier RUOL (AdN)  
Pierre SMITH (IWEPS)

## COLOPHON

Auteurs : **Caroline Albessart** (IWEPS)  
**Hélène Raimond** (AdN)  
**Olivier Ruol** (AdN)  
**Pierre Smith** (IWEPS)

Édition : **Evelyne Istace** (IWEPS)

Ces travaux ne reflètent pas la position de l'IWEPS et n'engagent que leurs auteurs.

Création graphique : **Deligraph**  
<http://deligraph.com>

Dépôt légal : D/2026/10158/5

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

### IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la  
prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2  
5001 NAMUR

Tel : 32 (0)81 46 84 11

<http://www.iweps.be>

[info@iweps.be](mailto:info@iweps.be)

# Résumé

Le présent rapport s'appuie principalement sur les résultats de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI) 2025 publié par Statbel pour la Belgique et ses régions. Il est complété par la mobilisation de résultats d'études récentes menées par l'Agence du Numérique (AdN) consacrées aux [compétences et à l'équipement numériques des citoyens](#), ainsi qu'à [la digitalisation des entreprises régionales](#) (unités légales). Le DESI fournit le cadre européen de référence pour la comparaison des progrès de digitalisation entre États membres ; les baromètres de l'AdN en constituent le prolongement régional, méthodologiquement adaptés pour analyser, comprendre et piloter la transformation numérique de la Wallonie. Ces apports de l'AdN visent à contextualiser les indicateurs du DESI, et à en affiner l'interprétation au regard des spécificités économiques, institutionnelles et territoriales wallonnes. Ces travaux reposent sur des approches méthodologiques différentes, mais complémentaires.

Le DESI 2025 confirme que la Belgique dispose d'une base numérique solide : l'enjeu n'est plus l'accès, mais désormais l'usage qualitatif, capacitaire et stratégique. La lecture régionale montre que la Wallonie progresse, mais reste en retrait sur plusieurs indicateurs structurants.

## 1. Compétences numériques : le défi n'est plus l'adoption, mais sa profondeur

Avec 95 % d'utilisateurs réguliers d'internet (93 % en Wallonie), la fracture d'accès est résorbée. En revanche, seuls 59 % des personnes disposent de compétences numériques de base (55 % en Wallonie), très loin de l'objectif européen de 80 %. Plus préoccupant encore, les compétences avancées ne concernent que 28 % des Belges et 24 % des Wallons. La part des spécialistes TIC atteint 5,7 % de la population active (5,2 % en Wallonie), pour une cible de 10 % en 2030. Le frein principal à la compétitivité numérique est donc la pénurie de talents et la faible intensité des compétences avancées.

## 2. Infrastructures numériques : une couverture forte, mais un retard structurel de couverture en fibre optique

La Belgique affiche une excellente couverture en réseaux à très haute capacité : 94 % des ménages sont couverts en *Very High Capacity Network* (VHCN), ce qui se situe au-dessus de la moyenne européenne (82 %). La couverture 5G atteint 97 %. Toutefois, la fibre jusqu'au domicile (*Fiber To The Premise*, FTTP) ne couvre que 31 % des ménages, contre 69 % en moyenne européenne. Le modèle belge repose encore largement sur des réseaux hybrides performants, mais moins pérennes que la fibre pure, pour soutenir les usages intensifs en données. L'enjeu n'est plus la couverture, mais l'architecture de long terme.

## 3. Transformation numérique des entreprises : une bonne dynamique nationale, un décrochage wallon sur les technologies avancées

La Belgique dépasse la moyenne européenne pour l'usage d'*Enterprise Resource Planner* (60 %), la data-analyse (44 %), le *cloud* (48 %) et l'intelligence artificielle (25 %). Néanmoins, la Wallonie se situe en dessous de la moyenne nationale pour les technologies avancées, notamment le *cloud* (37 %) et l'usage de l'IA (21 %). Sur ce dernier point, le Baromètre de maturité numérique des entreprises wallonnes de l'AdN tire la sonnette d'alarme, car au sein des entreprises employant au moins dix travailleurs et utilisant au moins une technologie d'IA en Wallonie, seuls 13 % ont encadré son usage en formalisant une politique de gouvernance.

Par ailleurs, 84 % des PME (10 à 249 travailleurs) atteignent un niveau d'intensité digitale de base en Belgique, mais seulement 79 % en Wallonie. L'écart se retrouve également dans l'e-commerce : 30 % des PME belges vendent en ligne contre 28 % en Wallonie, et la part du chiffre d'affaires en

ligne y est plus faible (16 %). Le défi wallon porte sur l'appropriation stratégique des technologies avancées.

#### **4. E-gouvernement : des services performants, mais une visibilité incomplète au niveau wallon**

La Belgique affiche un taux élevé d'usage des services publics numériques (85 % des internautes, contre 75 % dans l'UE). Les services aux entreprises atteignent un score de 95/100 et la compatibilité mobile 99/100. Toutefois, la transparence administrative reste inférieure à la moyenne européenne (63 contre 69) et les données régionales wallonnes sont partiellement absentes faute de *benchmarking* spécifique. L'enjeu est moins l'existence des services que leur mesure, leur comparabilité et leur pilotage en cohérence.

#### **5. Conclusion**

Le DESI constitue un cadre européen de référence permettant de comparer les États membres et leurs régions en matière de maturité numérique. Les résultats du DESI 2025 indiquent que la Belgique se situe au-dessus de la moyenne européenne dans la plupart des dimensions de l'indice (connectivité, compétences, digitalisation des entreprises et digitalisation des services publics). Les baromètres de maturité numérique de l'AdN complètent cette lecture en apportant une granularité régionale fine, indispensable pour identifier les freins structurels wallons que sont le déficit de compétences avancées, l'adoption encore prudente des technologies à forte valeur ajoutée, et un retard persistant de couverture en fibre optique.

## Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier Sébastien Brunet, Frédéric Vesentini, Baptiste Feraud et Dominique Fasbender pour leur relecture attentive et leurs précieux commentaires et suggestions, ainsi que la cellule Communication de l'IWEPS pour la prise en charge de la finalisation de la publication. »

# Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| Résumé .....   | 3         |
| Remerciements .....  | 5         |
| <b>1. Introduction .....</b>   | <b>7</b>  |
| <b>2. Les compétences numériques .....</b>                             | <b>9</b>  |
| 2.1 Utilisateurs réguliers d'Internet .....                            | 11        |
| 2.2 Compétences numériques de base .....                               | 11        |
| 2.3 Compétences TIC plus avancées .....                                | 11        |
| 2.4 Entreprises formant leur PERSONNEL en matière de numérique .....   | 11        |
| 2.5 Part des spécialistes TIC dans la population active .....          | 12        |
| <b>3. Les infrastructures numériques .....</b>                         | <b>14</b> |
| 3.1 Connexions fixes .....   | 17        |
| 3.2 Connexions mobiles .....   | 17        |
| 3.3 Autres indicateurs .....   | 18        |
| <b>4. La transformation numérique des entreprises .....</b>            | <b>20</b> |
| 4.1 Indicateurs pour les entreprises d'au moins dix travailleurs ..... | 23        |
| 4.2 Petites et moyennes entreprises .....                              | 25        |
| <b>5. La digitalisation des services publics .....</b>                 | <b>27</b> |
| 5.1 Utilisateurs de l'e-gouvernement .....                             | 29        |
| 5.2 Services publics numériques pour les citoyens .....                | 29        |
| 5.3 Services publics numériques pour les entreprises .....             | 29        |
| 5.4 Formulaire pré-remplis .....                                       | 29        |
| 5.5 Transparence (services, conception, données personnelles) .....    | 29        |
| 5.6 Support aux utilisateurs .....                                     | 29        |
| 5.7 Compatibilité mobile .....   | 30        |
| 5.8 Accès au dossier électronique de santé .....                       | 30        |
| <b>6. Conclusion .....</b>   | <b>31</b> |
| <b>7. Bibliographie .....</b>  | <b>32</b> |

# 1. Introduction

La transformation numérique constitue aujourd'hui un levier central du développement économique, de la cohésion sociale et de la modernisation de l'action publique au sein de l'Union européenne.

Selon l'[OCDE](#), elle fait référence aux effets économiques et sociétaux de la numérisation et de la digitalisation<sup>1</sup>. Elle implique la conversion de données et processus analogiques en un format lisible par la machine, ainsi que l'utilisation des technologies et données numériques pour créer de nouvelles activités et interactions ou encore améliorer l'existant.

Dans ce contexte, la Commission européenne s'est dotée d'un cadre de suivi structuré permettant d'évaluer les performances numériques des États membres et d'orienter les politiques publiques : l'Indice relatif à l'économie et à la société numériques ([Digital Decade DESI visualisation tool](#)). Initialement conçu comme un indice composite comparatif entre pays, le DESI a connu une évolution majeure à partir de 2023 en devenant un outil de suivi direct des objectifs fixés dans le cadre du Programme pour la décennie numérique 2030 ([Digital Decade 2025 : DESI methodological note | Shaping Europe's digital future](#)).

Depuis cette réforme, le DESI ne produit plus de score agrégé unique, mais repose sur un ensemble d'indicateurs analysés séparément, organisés autour de quatre grandes dimensions :

1. Compétences numériques ;
2. Infrastructures numériques ;
3. Transformation numérique des entreprises ;
4. Digitalisation des services publics.

Ces indicateurs constituent désormais les « *Key Performance Indicators* » (KPI) du programme européen pour la décennie numérique (Digital Decade 2030) et servent de base au suivi des trajectoires nationales et européennes vers les cibles fixées à l'horizon 2030. Chaque État membre est invité à contribuer à cet effort commun en tenant compte de sa situation de départ, de ses marges de progression et de ses priorités stratégiques, formalisées dans des feuilles de route nationales.

Dans ce cadre, la Belgique a élaboré sa feuille de route largement alignée sur les objectifs européens, mais complétée par des déclinaisons régionales. La production et l'analyse des indicateurs DESI pour la Belgique et ses régions s'inscrivent dans une collaboration interinstitutionnelle coordonnée par l'Institut interfédéral de la statistique (IIS), associant notamment Statbel, les instituts statistiques régionaux, les administrations compétentes en matière de numérique et des organismes sectoriels. Cette coopération vise à garantir la cohérence méthodologique des données, leur comparabilité internationale et leur pertinence pour l'analyse territoriale.

Le présent rapport s'inscrit dans cette dynamique et s'appuie principalement sur les résultats du **DESI 2025** (données 2023 et 2024) pour la Belgique et ses régions. Le DESI agrège des indicateurs issus de sources statistiques multiples dont les périodes de collecte et de diffusion sont asynchrones ; il en résulte que des données plus récentes relatives à certaines dimensions, comme les compétences numériques ou la digitalisation des entreprises, peuvent être publiées séparément, notamment par Statbel, alors que l'édition complète du DESI disponible à ce moment repose encore sur des millésimes antérieurs. Le DESI est complété par la mobilisation de résultats issus d'études récentes (2025 sur données 2024) menées par l'Agence du Numérique (AdN) consacrées

---

<sup>1</sup> Numérisation : processus de conversion d'informations analogiques en informations numériques.

Digitalisation : utilisation des technologies numériques pour transformer les processus, modèles d'affaires et interactions sociales.

aux [compétences et à l'équipement numériques des citoyens](#), ainsi qu'à la digitalisation des entreprises (unités légales).

Ces apports complémentaires visent à contextualiser les indicateurs du DESI, et à en affiner l'interprétation au regard des spécificités économiques, institutionnelles et territoriales wallonnes. Cependant, ces travaux reposent sur des approches méthodologiques différentes.

Ainsi, pour les entreprises, le DESI s'appuie depuis 2022, sur l'unité statistique « **Truncated Enterprise Number**<sup>2</sup> » (TEN) et fait référence à la plus petite combinaison d'unités légales qui constituent une unité organisationnelle produisant des biens et des services, jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation des ressources courantes. Une TEN peut exercer une ou plusieurs activités en un seul ou plusieurs lieux et correspondre à une ou plusieurs unités légales.

Cette unité statistique d'entreprise permet une :

- Comparabilité internationale indépendante de l'unité légale (harmonisation européenne) ;
- Plus grande pertinence économique (prise en compte de l'unité réelle de décision, de concentration de l'emploi et/ou de génération de chiffre d'affaires) ;
- Stabilité temporelle malgré les changements et l'ancrage juridiques.

En revanche, la TEN est difficilement régionalisable, ce qui explique pourquoi certains baromètres régionaux, comme ceux de l'AdN, privilégient l'unité légale (entreprise ayant un siège social sur le territoire wallon) comme unité statistique.

La temporalité des données doit également retenir l'attention du lecteur. Le DESI 2025 n'est pas une enquête annuelle répétitive, mais un tableau de bord de synthèse qui agrège des indicateurs issus de plusieurs sources statistiques européennes aux périodicités différentes. Dès lors, les tableaux du DESI repris dans le présent rapport mentionnent la dernière valeur officielle validée et celle-ci est maintenue jusqu'à sa prochaine mise à jour afin de garantir la comparabilité, la robustesse statistique et l'harmonisation entre États membres.

Le DESI fournit le cadre européen de référence pour la comparaison des progrès de digitalisation entre États membres ; les baromètres de l'AdN en constituent le prolongement régional, méthodologiquement adaptés pour analyser, comprendre et piloter la transformation numérique du territoire régional.

Enfin, le présent rapport a pour but de mettre en avant les points forts, les retards et les principaux enjeux de la transition numérique. L'objectif est ainsi de fournir une base analytique robuste permettant d'éclairer les décisions publiques et les priorités stratégiques en matière de transformation numérique.

Dans ce rapport, les termes sont employés dans leur sens épicène de sorte qu'ils désignent toute femme, tout homme, toute personne quel que soit le genre que cette dernière s'assigne.

---

<sup>2</sup> Le TEN correspond à une unité statistique technique regroupant une ou plusieurs unités légales qui forment, du point de vue économique, une entité cohérente de décision et d'activité. Il vise à se rapprocher de la notion d'entreprise réelle au sens économique, indépendamment des structures juridiques.

## 2. Les compétences numériques

Cette première dimension vise à mesurer les compétences nécessaires aux citoyens pour exploiter pleinement les possibilités offertes par les technologies numériques tant dans la vie privée que professionnelle. Cette dimension est étudiée à travers trois prismes complémentaires :

1. Les compétences des utilisateurs d'internet ;
2. Les formations au numérique dispensées par les entreprises ;
3. La part des spécialistes TIC au sein de la population active (cf. tableau 1).

Les indicateurs relatifs à cette dimension sont issus des enquêtes statistiques harmonisées au niveau européen et mises en œuvre en Belgique par Statbel. Les compétences numériques de la population sont mesurées à partir de l'Enquête relative à [l'usage des TIC et d'internet auprès des ménages](#), qui cible les personnes âgées de 16 à 74 ans et permet d'estimer l'usage d'internet, l'équipement technologique ainsi que la proportion de la population disposant de compétences numériques de base ou plus avancées.

Les compétences numériques spécialisées sont appréhendées via [l'Enquête sur les forces de travail](#) mesurant la part des spécialistes TIC dans la population active. Enfin, l'enquête fédérale [TIC et e-commerce](#) menée auprès des entreprises fournit des informations sur la participation des entreprises à la formation numérique des travailleurs, ainsi que sur leur niveau de transformation numérique et d'adoption de l'e-commerce.

L'analyse des statistiques relatives à la dimension « Compétences numériques » du DESI 2025 sera enrichie par un éclairage régional, fondé sur les travaux de l'Agence du numérique (AdN) et ceux de l'[Ares](#) (Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur).

**Tableau 1 : Compétences numériques, DESI 2023/2024/2025, régions, Belgique, UE27 et pays ayant obtenu le meilleur score au sein de l'UE27**

|   | Région de Bruxelles-Capitale |           |           | Région flamande |           |           | Région wallonne |           |           | Belgique  |           |           | EU27      |           |           | BE            | EU            | Top-EU DESI 2025 |        |
|---|------------------------------|-----------|-----------|-----------------|-----------|-----------|-----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------|---------------|------------------|--------|
|   | DESI 2023                    | DESI 2024 | DESI 2025 | DESI 2023       | DESI 2024 | DESI 2025 | DESI 2023       | DESI 2024 | DESI 2025 | DESI 2023 | DESI 2024 | DESI 2025 | DESI 2023 | DESI 2024 | DESI 2025 | Objectif 2030 | Objectif 2030 | Pays             | Valeur |
| <b>Compétences des utilisateurs d'internet</b>                      |                              |           |           |                 |           |           |                 |           |           |           |           |           |           |           |           |               |               |                  |        |
| a1. Utilisation d'internet (% des individus)                        | 94 %                         | 94 %      | 95 %      | 94 %            | 95 %      | 96 %      | 91 %            | 91 %      | 93 %      | 93 %      | 94 %      | 95 %      | 89 %      | 90 %      | 92 %      |               |               | Pays-Bas         | 99 %   |
| AC  | 2022                         | 2023      | 2024      | 2022            | 2023      | 2024      | 2022            | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      |               |               |                  | 2024   |
| a2. Au moins des compétences numériques de base (% des individus)   | 62 %                         | 65 %      | 65 %      | 54 %            | 61 %      | 61 %      | 51 %            | 55 %      | 55 %      | 54 %      | 59 %      | 59 %      | 54 %      | 56 %      | 56 %      | 80 %          | 80 %          | Pays-Bas         | 83 %   |
| AC  | 2021                         | 2023      | 2023      | 2021            | 2023      | 2023      | 2021            | 2023      | 2023      | 2021      | 2023      | 2023      | 2021      | 2023      | 2023      |               |               |                  | 2023   |
| a3. Compétences numériques plus avancées (% des individus)          | 36 %                         | 37 %      | 37 %      | 26 %            | 29 %      | 29 %      | 23 %            | 24 %      | 24 %      | 26 %      | 28 %      | 28 %      | 26 %      | 27 %      | 27 %      |               |               | Pays-Bas         | 55 %   |
| AC  | 2021                         | 2023      | 2023      | 2021            | 2023      | 2023      | 2021            | 2023      | 2023      | 2021      | 2023      | 2023      | 2021      | 2023      | 2023      |               |               |                  | 2023   |
| <b>Compétences/formations avancées en TIC</b>                       |                              |           |           |                 |           |           |                 |           |           |           |           |           |           |           |           |               |               |                  |        |
| b1. Entreprises proposant des formations en TIC (% des entreprises) | 34 %                         |           | 39 %      | 38 %            |           | 41 %      | 19 %            |           | 25 %      | 33 %      |           | 37 %      | 22 %      |           | 22 %      |               |               | Finlande         | 38 %   |
| AC  | 2022                         |           | 2024      | 2022            |           | 2024      | 2022            |           | 2024      | 2022      |           | 2024      | 2022      |           | 2024      |               |               |                  | 2024   |
| b2. Spécialistes des TIC  | 6,5 %                        | 7,1 %     | 7,3 %     | 5,6 %           | 5,2 %     | 5,7 %     | 5,1 %           | 5,2 %     | 5,2 %     | 5,6 %     | 5,4 %     | 5,7 %     | 4,6 %     | 4,8 %     | 5,0 %     | 10,0 %        | 20 millions   | Suède            | 8,6 %  |
| AC  | 2022                         | 2023      | 2024      | 2022            | 2023      | 2024      | 2022            | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      |               | ~10 %         |                  | 2024   |

Source : Statbel, 2025

Notes : BE : Belgique ; EU ou EU27 : Union européenne à 27 États membres ; Top-EU : État membre ayant obtenu la valeur la plus élevée pour l'indicateur considéré ; AC : Année de collecte des données ; NB : Donnée non disponible ; EC : Commission européenne (European Commission), source ou estimation harmonisée au niveau européen

## Commentaire général sur le volet compétences numériques du DESI 2025 :

L'Europe (et la Belgique en particulier) a réussi la démocratisation de l'accès à internet, les compétences numériques de base atteignent un plateau tandis qu'un déficit structurel de compétences numériques avancées et de talents spécialisés dans les TIC constitue désormais le principal frein à la transformation numérique économique et sociétale. Ce constat est renforcé par le fait que la constance de certains chiffres est également due à l'absence de mesure entre 2024 et 2025.

### 2.1 UTILISATEURS RÉGULIERS D'INTERNET

La part des utilisateurs réguliers d'internet, définie comme la proportion de la population âgée de 16 à 74 ans ayant utilisé internet au moins une fois par semaine au cours des trois derniers mois, est légèrement supérieure en Belgique (95 %) par rapport à la moyenne de l'Union européenne (92 %).

Au niveau régional, cette proportion atteint 95 % en Région de Bruxelles-Capitale et en Région flamande, tandis qu'elle est légèrement inférieure en Région wallonne (93 %). À titre de comparaison, les Pays-Bas affichent la meilleure performance avec 99 % de citoyens utilisateurs réguliers d'internet.

### 2.2 COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DE BASE

En 2023, la part de la population âgée de 16 à 74 ans disposant au moins des compétences numériques de base est légèrement plus élevée en Belgique (59 %) que la moyenne de l'Union européenne (56 %). À l'échelle régionale, ce niveau est également plus élevé en Région de Bruxelles-Capitale (65 %) et en Région flamande (61 %), tandis que la Région wallonne (55 %) se situe à un niveau proche de l'UE-27.

Malgré ce positionnement relativement favorable, la Belgique — comme ses trois régions — reste encore éloignée de l'objectif européen fixé à 80 % d'ici 2030. À titre de comparaison, certains pays leaders comme les Pays-Bas ont déjà dépassé cet objectif, avec 83 % des citoyens disposant au minima des compétences numériques de base en 2023.

### 2.3 COMPÉTENCES TIC PLUS AVANCÉES

Selon les résultats du DESI 2025, la Belgique se situe globalement dans la moyenne européenne (27 %) en matière de compétences numériques plus avancées, c'est-à-dire supérieures au niveau de base (« *above basic digital skills* »). Néanmoins, des disparités régionales importantes subsistent.

La Région de Bruxelles-Capitale affiche la performance la plus élevée, avec 37 % de sa population disposant de compétences numériques plus avancées, soit un niveau supérieur de près de 9 points à la moyenne nationale (28 %). La Région flamande se situe légèrement au-dessus de cette moyenne avec un taux de 29 %, tandis que la Région wallonne présente un niveau significativement plus faible de 24 %.

À l'échelle européenne, les Pays-Bas se distinguent avec 55 % de citoyens disposant de compétences numériques plus avancées, soit presque le double de la moyenne européenne.

### 2.4 ENTREPRISES FORMANT LEUR PERSONNEL EN MATIÈRE DE NUMÉRIQUE

En 2024, la part d'entreprises proposant des formations TIC au personnel est nettement plus élevée en Belgique (37 %) que dans l'Union européenne (22 %). Cette performance se vérifie également au niveau régional : 41 % des entreprises concernées en Région flamande, 39 % en Région de Bruxelles-Capitale, mais 25 % en Région wallonne.

À l'échelle européenne, la Finlande figure parmi les pays les plus performants avec environ 38 % des entreprises de dix salariés ou plus proposant des formations visant à développer les compétences numériques des collaborateurs.

## 2.5 PART DES SPÉCIALISTES TIC DANS LA POPULATION ACTIVE

En 2024, la part de spécialistes TIC dans la population active atteint 5,7 % en Belgique, alors que l'objectif européen fixé à l'horizon 2030 est de 10 %. Au niveau régional, cette proportion s'élève à 5,7 % en Région flamande, 5,2 % en Région wallonne et 7,3 % en Région de Bruxelles-Capitale. La Belgique et l'ensemble de ses régions se situent donc au-dessus de la moyenne de l'Union européenne, établie à 5 %, mais encore loin des objectifs de la « Décennie digitale 2030 » fixés à 10 %.

Aucun État membre n'avait atteint le seuil de 10 % en 2023. À l'échelle européenne, c'est la Suède qui présente la proportion la plus élevée de spécialistes TIC dans la population active, avec 8,6 % selon les dernières données disponibles.

### **Encadré n°1 : Éclairages complémentaires issus des Baromètres de maturité numérique (Citoyens et Entreprises) de l'AdN ainsi que des travaux de la Commission relatifs à l'atteinte des objectifs compétences de la « Décennie digitale 2030 » mentionnant certaines publications de l'Ares**

Selon [le cadre européen de référence DigComp 3.01 \(Cosgrove J., Cachia R., 2025\)](#), la compétence numérique est reconnue comme l'une des huit compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie. Être compétent numériquement, c'est pouvoir mobiliser des connaissances, des habiletés et des attitudes pour utiliser de manière sûre, critique et responsable les technologies numériques, dans les domaines de l'apprentissage, du travail, de la communication et de la participation citoyenne.

Ce cadre européen distingue cinq dimensions :

1. Information et données : rechercher, évaluer et gérer des contenus numériques (rechercher une adresse, encoder un itinéraire dans un GPS, enregistrer une photo, etc.) ;
2. Communication et collaboration : interagir, partager et collaborer grâce aux technologies (envoyer un message, organiser une visioconférence, consulter les services publics en ligne, etc.) ;
3. Création de contenu numérique : produire et adapter des contenus, en respectant le droit d'auteur (créer un graphique, créer un programme informatique, utiliser un logiciel, être attentif aux droits d'auteur, etc.) ;
4. Sécurité, bien-être et usage responsable : protéger les appareils, les données, la santé et l'environnement (détecter un mail frauduleux ou un message malveillant, protéger ses appareils, faire des sauvegardes externes, créer un mot de passe robuste, surveiller son temps d'écran, etc.) ;
5. Résolution de problèmes : identifier des besoins et mobiliser des solutions numériques adaptées pour y répondre (construire une présentation, installer un logiciel ou une imprimante, suivre une formation en ligne, etc.).

Dans le cadre du Baromètre de maturité numérique des citoyens wallons 2026 (données 2024) de l'AdN, les Wallons s'estiment très compétents dans les activités liées à l'information et aux données, avec 83 % déclarant un bon niveau de maîtrise des tâches routinières telles que rechercher un itinéraire ou enregistrer une image, qui sont perçues comme des tâches numériques simples et largement accessibles.

En ce qui concerne la communication et la collaboration, plus de 70 % de citoyens wallons s'estiment capables d'envoyer des messages avec des fichiers attachés ou encore de consulter les services en ligne de leur commune.

En revanche, le domaine « Création de contenu numérique » présente les scores d'auto-évaluation les plus faibles. Pas moins de 35 % des citoyens s'estiment totalement incompetents lorsqu'il s'agit d'écrire un petit programme informatique, par exemple.

En matière de sécurité, environ un cinquième (21 %) des citoyens déclare ne pas être capable de déceler un mail frauduleux. Des fragilités apparaissent également concernant la création de copies de sécurité et la gestion du temps passé en ligne : ainsi, près d'un quart (27 %) de la population régionale ne maîtrise pas ces gestes, pourtant essentiels pour la protection des données et le bien-être numérique.

Enfin, 62 % des Wallons s'estiment autonomes en « Résolution de problèmes ». Ils prétendent notamment être capables d'installer des applications, configurer leurs appareils et suivre des tutoriels en ligne.

En matière d'apprentissage, 29 % (-7 points par rapport à 2023) des Wallons souhaitent bénéficier de formations pour améliorer leur maîtrise du numérique. Cette baisse de la demande de formation dans les domaines numériques n'est pas sans lien avec la diffusion massive de l'IA générative au cours des deux dernières années, qui résout certaines difficultés de première ligne sans pour autant augmenter les capacités numériques des citoyens, si ce n'est en matière de *prompting*<sup>3</sup>.

Concernant les formations au numérique dont bénéficient les travailleurs wallons via leur employeur, le Baromètre de maturité numérique des entreprises wallonnes 2025 de l'AdN met en évidence que 42 % des employeurs (+22 points par rapport à 2022) ont formé au moins un collaborateur dans un domaine numérique en 2024. Cette progression significative traduit une prise de conscience accrue des employeurs quant à la nécessité de maintenir l'employabilité de la main-d'œuvre face à l'accélération des évolutions technologiques. Elle souligne également le rôle stratégique de la formation comme levier permettant aux entreprises de tirer profit des opportunités que renferme le numérique.

Les profils spécialisés en numérique sont une denrée rare sur le marché du travail comme le souligne le « [Commission working staff document : digital decade country reports](#) » de 2024. En effet, la Belgique enregistrait une performance inférieure à la moyenne européenne en ce qui concerne la part de diplômés en TIC parmi l'ensemble des diplômés (3,0 % contre 4,5 %). L'Estonie affichait la part la plus élevée de l'UE-27, avec 9,6 %. Selon les travaux de l'[Ares](#), pour l'année académique 2021-2022, cette situation vaut également pour la Communauté flamande (3,3 %) et la Communauté française (2,5 %).

---

<sup>3</sup> L'ingénierie des prompts ou *prompting engineering* est la discipline qui consiste à fournir des entrées, sous forme de textes ou d'images, aux modèles d'IA générative afin de spécifier et de restreindre l'ensemble des réponses que le modèle peut produire. Ces entrées déclenchent un ensemble de réponses permettant d'obtenir un résultat sans modifier les poids réels du modèle (comme c'est le cas avec le *fine-tuning*). L'ingénierie des *prompts* est également appelée apprentissage en contexte (*in-context learning*), où des exemples sont fournis pour guider davantage le modèle (Source : [Definition of Prompt Engineering - IT Glossary | Gartner](#)).

### 3. Les infrastructures numériques

La dimension « Infrastructures numériques » du DESI vise à évaluer le niveau de déploiement, la qualité et l'usage des infrastructures de connectivité nécessaires au fonctionnement de l'économie et de la société numériques. Elle couvre à la fois l'accès des ménages à internet, la disponibilité des réseaux fixes à très haut débit et le développement des réseaux mobiles, en particulier la 5G. Ces infrastructures constituent un prérequis essentiel à l'adoption des technologies numériques par les citoyens, les entreprises et les administrations publiques, et représentent un enjeu central en matière de cohésion territoriale.

Les indicateurs relatifs aux infrastructures numériques reposent sur une combinaison de sources statistiques européennes et de données administratives nationales (BIPT-IBPT). L'accès à internet et l'usage des connexions fixes et mobiles sont principalement mesurés à partir de l'Enquête sur [l'usage des TIC et d'internet auprès des ménages](#), coordonnée par Eurostat et mise en œuvre en Belgique par Statbel. En revanche, de nombreux indicateurs portant sur la couverture et la qualité des réseaux fixes et mobiles, tels que la couverture en réseaux à très haute capacité (VHCN), la fibre jusqu'au domicile (FTTP) ou la couverture 5G, s'appuient sur des données administratives produites par les autorités compétentes en matière de télécommunications, ainsi que sur des estimations publiées par la Commission européenne. Ces indicateurs sont souvent produits prioritairement au niveau national ou européen, en lien avec les compétences réglementaires et les obligations de *reporting* des opérateurs, ce qui limite la disponibilité de ventilations régionales pour certaines variables.

Tableau 2 : Infrastructures numériques, DESI 2023/2024/2025, régions, Belgique, UE27 et pays ayant obtenu le meilleur score au sein de l'UE27

|   | Région de Bruxelles-Capitale |           |           | Région flamande |           |           | Région wallonne |           |           | Belgique  |           |           | EU27      |           |           | BE            | EU            | Top-EU DESI 2025 |        |
|---|------------------------------|-----------|-----------|-----------------|-----------|-----------|-----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------|---------------|------------------|--------|
|   | DESI 2023                    | DESI 2024 | DESI 2025 | DESI 2023       | DESI 2024 | DESI 2025 | DESI 2023       | DESI 2024 | DESI 2025 | DESI 2023 | DESI 2024 | DESI 2025 | DESI 2023 | DESI 2024 | DESI 2025 | Objectif 2030 | Objectif 2030 | Pays             | Valeur |
| a1. Accès à internet à domicile (% des ménages)   | 96 %                         | 95 %      | 96 %      | 95 %            | 95 %      | 96 %      | 92 %            | 93 %      | 92 %      | 94 %      | 94 %      | 95 %      | 92 %      | 93 %      | 94 %      |               |               | Pays-Bas         | 99 %   |
| AC  | 2022                         | 2023      | 2024      | 2022            | 2023      | 2024      | 2022            | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      |               |               |                  | 2024   |
| <b>Connexion fixe</b>   |                              |           |           |                 |           |           |                 |           |           |           |           |           |           |           |           |               |               |                  |        |
| b1. % de lignes de large bande fixe d'au moins 100 Mbps (% du nombre total de lignes de large bande fixe) | NB                           | NB        | NB        | NB              | NB        | NB        | NB              | NB        | NB        | 70 %      | 72 %      | 76 %      | 60 %      | 66 %      | 72 %      |               |               | Roumanie         | 97 %   |
| AC  |                              |           |           |                 |           |           |                 |           |           | 2022      | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      |               |               |                  | 2024   |
| b2. % de lignes de large bande fixe d'au moins 1 Gbps (% du nombre total de lignes de large bande fixe)   | NB                           | NB        | NB        | NB              | NB        | NB        | NB              | NB        | NB        | 3 %       | 5 %       | 6 %       | 15 %      | 18 %      | 22 %      |               |               | France           | 59 %   |
| AC  |                              |           |           |                 |           |           |                 |           |           | 2022      | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      |               |               |                  | 2024   |
| b3. Couverture des réseaux fixes à très haute capacité (VHCN - FTTP & DOCSIS 3.1)                         |                              |           |           |                 |           |           |                 |           |           |           |           |           |           |           |           |               |               |                  |        |
| EC  | NB                           | NB        | NB        | NB              | NB        | NB        | NB              | NB        | NB        | 78 %      | 91 %      | 94 %      | 73 %      | 79 %      | 82 %      | 100 %         | 100 %         | Malte            | 100 %  |
| IBPT-BIPT (% des ménages)   |                              | 87 %      | 89 %      |                 | 96 %      | 97 %      |                 | 56 %      | 88 %      | 73 %      | 83 %      | 94 %      |           |           |           |               |               |                  |        |
| AC  |                              | janv-24   | 2024      |                 | 2023      | 2024      |                 | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      |               |               |                  | 2024   |
| b4. Couverture en fibre jusqu'au domicile (FTTP)  |                              |           |           |                 |           |           |                 |           |           |           |           |           |           |           |           | 82 %          | -             |                  |        |
| EC (% des ménages)  | NB                           | NB        | NB        | NB              | NB        | NB        | NB              | NB        | NB        | 17 %      | 25 %      | 31 %      | 56 %      | 64 %      | 69 %      |               |               | Roumanie         | 96 %   |
| AC  |                              |           |           |                 |           |           |                 |           |           | 2022      | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      |               |               |                  | 2024   |
| IBPT-BIPT (% des ménages)   | 32 %                         | 53 %      | 66 %      | 14 %            | 19 %      | 23 %      | 9 %             | 13 %      | 32 %      | 17 %      | 21 %      | 31 %      |           |           |           |               |               |                  |        |
| AC  | 2022                         | 2023      | 2024      | 2022            | 2023      | 2024      | 2022            | 2023      | 2024      | 2022      | juin-23   | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      |               |               |                  | 2024   |

|  | Région de Bruxelles-Capitale |           |           | Région flamande |           |           | Région wallonne |           |           | Belgique  |           |           | EU27      |           |           | BE            | EU            | Top-EU DESI 2025                  |        |
|--|------------------------------|-----------|-----------|-----------------|-----------|-----------|-----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------|---------------|-----------------------------------|--------|
|  | DESI 2023                    | DESI 2024 | DESI 2025 | DESI 2023       | DESI 2024 | DESI 2025 | DESI 2023       | DESI 2024 | DESI 2025 | DESI 2023 | DESI 2024 | DESI 2025 | DESI 2023 | DESI 2024 | DESI 2025 | Objectif 2030 | Objectif 2030 | Pays                              | Valeur |
| <b>Connexion mobile</b>  |                              |           |           |                 |           |           |                 |           |           |           |           |           |           |           |           |               |               |                                   |        |
| c1. Couverture générale 5G   |                              |           |           |                 |           |           |                 |           |           |           |           |           |           |           |           | 100 %         | 100 %         |                                   |        |
| EC   | NB                           | NB        | NB        | NB              | NB        | NB        | NB              | NB        | NB        | 30 %      | 40 %      | 97 %      | 81 %      | 89 %      | 94 %      |               |               | Chypre, Danemark, Malte, Pays-Bas | 100 %  |
| AC   |                              |           |           |                 |           |           |                 |           |           | 2022      | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      |               |               |                                   | 2024   |
| IBPT-BIPT (% des ménages)  |                              | 100 %     | 100 %     |                 | 91 %      | 100 %     |                 | 76 %      | 99 %      |           | 87 %      | 100 %     |           |           |           |               |               |                                   |        |
| AC   |                              | janv-24   | févr-25   |                 | janv-24   | févr-25   |                 | janv-24   | févr-25   |           | janv-24   | févr-25   |           |           |           |               |               |                                   |        |
| c2. Spectre 5G (% du spectre 5G total harmonisé)                                 | 66 %                         | 66 %      | 66 %      | 66 %            | 66 %      | 66 %      | 66 %            | 66 %      | 66 %      | 66 %      | 66 %      | 66 %      | 68 %      | 73 %      | 75 %      |               |               | Allemagne, Croatie, Slovénie      | 100 %  |
| AC   | 2023                         | 2024      | 2025      | 2023            | 2024      | 2025      | 2023            | 2024      | 2025      | 2023      | 2024      | 2025      | 2023      | 2024      | 2025      |               |               |                                   | 2025   |
| c3. Couverture 5G dans la bande 3,4–3,8 GHz (% des individus)                    |                              | NB        | NB        |                 | NB        | NB        |                 | NB        | NB        | 6 %       | 14 %      | 49 %      | 41 %      | 51 %      | 68 %      |               | 100 %         | Pays-Bas                          | 99 %   |
| AC   |                              |           |           |                 |           |           |                 |           |           | 2022      | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      |               |               |                                   | 2024   |
| c4. Part de la population disposant de cartes SIM 5G (% de la population totale) |                              | NB        | NB        |                 | NB        | NB        |                 | NB        | NB        |           | 13 %      | 31 %      |           | 22 %      | 36 %      |               |               | Chypre                            | 157 %  |
| AC   |                              |           |           |                 |           |           |                 |           |           | 2023      | 2024      |           | 2023      | 2024      |           |               |               |                                   | 2024   |
| <b>Autres</b>  |                              |           |           |                 |           |           |                 |           |           |           |           |           |           |           |           |               |               |                                   |        |
| d1. Nœuds <i>edge</i> déployés (estimation)                                      |                              | NB        | NB        |                 | NB        | NB        |                 | NB        | NB        | 6         | 15        | 30        | 498       | 1 185     | 2 257     | 164           | 10 000        | Allemagne                         | 652    |
| AC   |                              |           |           |                 |           |           |                 |           |           | 2022      | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      |               |               |                                   | 2024   |

Source : Statbel, 2025

Notes : BE : Belgique ; EU ou EU27 : Union européenne à 27 États membres ; Top-EU : État membre ayant obtenu la valeur la plus élevée pour l'indicateur considéré ; AC : Année de collecte des données ; NB : Donnée non disponible ; EC : Commission européenne (European Commission), source ou estimation harmonisée au niveau européen ; VHCN (*Very High Capacity Network*) : Réseaux fixes à très haute capacité ; FTTP (*Fibre to the Premises*) : Fibre optique jusqu'au domicile ou au bâtiment ; DOCSIS (*Data Over Cable Service Interface Specification*) : Technologie de transmission de données à haut débit sur réseau câblé ; GHz (*Gigahertz*) : Unité de fréquence utilisée pour caractériser les bandes de spectre radioélectrique ; Mbps / Gbps (*Megabits / Gigabits per second*) : Unités de mesure du débit de transmission des données.

## Commentaire général sur le volet infrastructures numériques du DESI 2025 :

La lecture du rapport [Digital Decade country report pour la Belgique](#) complète le tableau ci-dessus et confirme la spécificité du modèle de connectivité belge : une performance très élevée en couverture gigabit grâce aux réseaux VHCN<sup>4</sup> hybrides (93,8 % contre 82,5 % dans l'UE), combinée à un retard historique en fibre optique pure (30,7 % contre 69,2 % dans l'UE). En parallèle, la Belgique a réalisé un rattrapage extrêmement rapide en 5G, atteignant 96,9 % de couverture et dépassant désormais la moyenne européenne. Les enjeux futurs portent moins sur la couverture que sur l'architecture numérique avancée et, notamment, le déploiement d'infrastructures Edge<sup>5</sup> ainsi que la généralisation du FTTP<sup>6</sup>, indispensables pour soutenir les usages industriels data-intensifs.

### 3.1 CONNEXIONS FIXES

En matière de connexions fixes, la Belgique affiche une progression continue de l'adoption des très hauts débits. La part des lignes fixes  $\geq 100$  Mbps atteint 76 % en 2024, contre 72 % en 2023 et 70 % en 2022, soit un niveau supérieur à la moyenne UE (72 % en 2024), mais encore en retrait par rapport au leader (Roumanie : 97 %). Pour les lignes  $\geq 1$  Gbps, la dynamique est plus modérée : 6 % en 2024, contre 5 % en 2023 et 3 % en 2022, alors que la moyenne européenne s'élève à 22 % et que la France atteint 59 %.

Du côté des infrastructures, la couverture des réseaux fixes à très haute capacité (VHCN – FTTP & DOCSIS 3.1) atteint 94 % des ménages en 2024 (91 % en 2023 ; 78 % en 2022), au-dessus de la moyenne UE (82 %) et proche de l'objectif 100 % (Malte : 100 %). En revanche, la couverture FTTP demeure structurellement plus faible : 31 % des ménages en 2024 (25 % en 2023 ; 17 % en 2022), contre 69 % en moyenne européenne et 96 % en Roumanie. L'écart traduit la dépendance persistante aux réseaux câblés modernisés (DOCSIS 3.1) plutôt qu'à la fibre jusqu'au domicile, ce qui constitue un enjeu stratégique à moyen terme pour la soutenabilité de la capacité gigabit.

### 3.2 CONNEXIONS MOBILES

En matière de connexions mobiles, les données disponibles ne sont pas régionalisées. En revanche, la Belgique a réalisé un rattrapage spectaculaire en matière de couverture 5G. Celle-ci atteint 97 % en 2024, contre 40 % en 2023 et 30 % en 2022, dépassant la moyenne UE-27 (94 %) et se rapprochant des États membres à 100 % (Chypre, Danemark, Malte, Pays-Bas). Selon l'[IBPT](#), la couverture des ménages est désormais de 100 % depuis février 2025 (contre 87 % en janvier 2024).

En revanche, l'attribution du spectre 5G harmonisé<sup>7</sup> reste limitée à 66 % en 2025, stable depuis 2023, alors que la moyenne UE atteint 75 % et que plusieurs pays (Allemagne, Croatie, Slovénie) sont à 100 %. S'agissant de la bande principale 3,4–3,8 GHz, la couverture progresse fortement à 49 % en 2024 (14 % en 2023 ; 6 % en 2022), mais demeure inférieure à la moyenne européenne (68 %) et loin

<sup>4</sup> Le terme VHCN (*Very High Capacity Network*) est défini juridiquement dans le Code européen des communications électroniques (EECC) adopté par la Commission européenne et le Parlement européen. Selon l'article 2(2) de la Directive (UE) 2018/1972 : « Un réseau à très haute capacité est un réseau de communications électroniques qui est constitué entièrement de fibres optiques au moins jusqu'au point de distribution au lieu de desserte, ou qui est capable de fournir, dans des conditions habituelles de pointe, des performances similaires en termes de bande passante disponible, de résilience, de paramètres liés aux erreurs et de latence. »

<sup>5</sup> La Commission européenne définit le « *Edge computing* » comme un modèle informatique distribué qui rapproche les capacités de traitement des données et de stockage des sources de données ou des utilisateurs finaux, plutôt que de les centraliser dans des centres de données éloignés.

<sup>6</sup> FTTP (*Fiber To The Premise*), ce terme inclut FTTH (*Fiber To The Home*) et FTTB (*Fiber To The Building*) et désigne une infrastructure de réseau fixe dans laquelle la fibre optique est déployée jusqu'aux locaux de l'utilisateur final (logement, entreprise, bâtiment public), sans segment en cuivre sur la partie terminale du réseau.

<sup>7</sup> Le spectre 5G harmonisé désigne les bandes de fréquences radio identifiées et coordonnées au niveau européen pour le déploiement de la 5G, conformément au cadre réglementaire de l'UE (Décision (UE) 2017/899 et travaux du *Radio Spectrum Policy Group*). « Harmonisé » signifie que les États membres utilisent les mêmes bandes de fréquences pour la 5G, selon des conditions techniques communes (puissance, largeur de bande, usages), afin de garantir l'interopérabilité des équipements, engendrer des économies d'échelle pour les opérateurs et fabricants, limiter les interférences transfrontalières et assurer la comparabilité des indicateurs (DESI / Digital Decade).

des Pays-Bas (99 %). Enfin, la part de la population disposant d'une carte SIM 5G<sup>8</sup> atteint 31 % en 2024 (13 % en 2023), contre 36 % en moyenne UE, traduisant un différentiel d'adoption malgré une couverture quasi complète.

### 3.3 AUTRES INDICATEURS

Les *Edge nodes*<sup>9</sup> sont des points spécifiques d'un réseau situés à proximité des utilisateurs finaux. Ils jouent un rôle crucial dans le *Edge computing*<sup>10</sup>, où le traitement et le stockage des données s'effectuent au plus près de leur source de traitement et d'émission, plutôt que dans un centre de données centralisé. Cela permet de réduire la latence, d'accroître la vitesse de traitement des données et d'améliorer l'efficacité globale du réseau.

En 2024, la Belgique comptait 30 *edge nodes* tandis que l'UE-27 en comptait 2 257. L'UE-27 vise à atteindre 10 000 *edge nodes* d'ici 2030. Bien qu'aucun objectif n'ait encore été formulé pour la Belgique, cette orientation figure parmi les recommandations de la Commission européenne. Il convient toutefois de noter que cet indicateur est exprimé en valeur absolue et reste donc difficilement comparable entre pays de tailles différentes : des pays plus vastes ou plus peuplés sont logiquement amenés à viser un nombre plus élevé de *edge nodes*. Une normalisation de l'indicateur, par exemple par habitant ou par km<sup>2</sup>, pourrait permettre des comparaisons internationales plus pertinentes.

#### **Encadré n°2 : Éclairage complémentaire issu du Baromètre de maturité numérique des entreprises wallonnes 2025 de l'AdN**

En Wallonie, en 2024, 43 % des entreprises wallonnes (unités légales) étaient connectées à internet via une connexion XDSL<sup>11</sup>, 40 % via le câble coaxial et 17 % via la fibre optique (FTTP). Les technologies XDSL et le câble coaxial, bien que plus anciens, ont été largement modernisés notamment grâce au déploiement du VDSL2 et du DOCSIS 3.1 (fibre optique + câble coaxial), qui assurent une couverture à très haut débit à plus de 94 % des entreprises wallonnes.

Ce réseau, même modernisé, est néanmoins asymétrique, car le débit descendant (*download*) est beaucoup plus élevé que le débit montant (*upload*) contrairement à la fibre optique qui offre la symétrie des très hauts débits.

Cette symétrie est nécessaire pour un usage optimal de certaines applications avancées telles que l'entraînement de modèles IA distribués, l'informatique quantique et certains services *cloud* avancés tels que le calcul haute performance ou encore le monitoring industriel en temps réel.

Par ailleurs, l'avantage de la fibre par rapport à d'autres technologies de connexion comme les réseaux cuivrés est qu'elle ne nécessite aucune maintenance. Ainsi, le déploiement de la fibre optique en Wallonie demeure urgent pour garantir la compétitivité de nos entreprises dans un contexte technologique à évolution rapide.

<sup>8</sup> Une carte SIM 5G est une carte SIM (*Subscriber Identity Module*) compatible avec les réseaux mobiles de cinquième génération, permettant à un utilisateur d'accéder aux services 5G via un terminal compatible et un abonnement adapté.

<sup>9</sup> Les *Edge nodes* (ou nœuds d'*edge computing*) sont des unités de calcul et de stockage déployées à proximité des utilisateurs ou des équipements, afin de traiter les données localement plutôt que dans un centre de données centralisé.

<sup>10</sup> Le *Edge computing* (informatique en périphérie) est une architecture dans laquelle le traitement des données est réalisé au plus près de leur source — capteurs, machines, utilisateurs — plutôt que dans un centre de données de type *data center* éloigné géographiquement.

<sup>11</sup> Les connexions XDL constituent une famille de technologies d'accès fixe à internet utilisant la paire de fils de cuivre du réseau téléphonique.

Le retard de la Wallonie en matière de déploiement de la fibre optique et de déploiement de technologies à très haut débit dans les dernières zones blanches (< 100Mbps) est principalement lié à trois facteurs :

1. La **densité de population plus faible et un territoire partiellement rural** qui rend le **déploiement de la fibre** ou d'infrastructures à très haut débit extrêmement coûteux et **moins rentable** pour les opérateurs privés ;
2. Le retard pris par la Wallonie **dans la modernisation de ses infrastructures numériques**, notamment par rapport à la Flandre qui a lancé plus tôt des **partenariats publics-privés** comme celui de [Fiberklaar](#) (partenariat entre EQT Infrastructures et de Proximus) ;
3. **Les taxes spécifiques imposées par certaines communes et provinces sur les travaux et/ou sur l'occupation du domaine public** nécessaire au déploiement des infrastructures. Ces taxes peuvent être élevées et difficiles à prévoir, ce qui alourdit les coûts pour les opérateurs.

Lorsqu'on demande aux entreprises régionales si leur connexion fixe à internet est de qualité et adaptée à leurs besoins, un peu plus de 46 % la jugent excellente. Seuls 8 % restent insatisfaites.

| Qualité de la connexion fixe à internet des entreprises wallonnes | Taux 2024 |
|---|-----------|
| Rapide, excellente, jamais de problème                            | 46 %      |
| Moyenne avec parfois certaines lenteurs                           | 45 %      |
| Insatisfaisante avec des interruptions de service                 | 8 %       |
| Ne sait pas   | 1 %       |

Source : Baromètre de maturité numérique des entreprises wallonnes de l'Agence du Numérique, 2025

## 4. La transformation numérique des entreprises

La transformation numérique des entreprises désigne un processus stratégique impliquant l'intégration des technologies numériques dans toutes les activités d'une entreprise. Elle vise à optimiser les processus, améliorer les produits et services, faire évoluer le modèle d'affaires ainsi qu'à répondre aux attentes élevées des clients. Une transformation numérique avancée permet une augmentation de la résilience et de l'agilité des entreprises ainsi qu'une interconnexion totale de celle-ci, au sein de son écosystème.

Dans le cadre du DESI, les indicateurs relatifs à la transformation numérique des entreprises reposent principalement sur des enquêtes statistiques harmonisées au niveau européen, coordonnées par Eurostat et mises en œuvre en Belgique par Statbel. La source centrale est l'enquête fédérale « [TIC et e-commerce](#) » menée auprès des entreprises, qui cible les entreprises comptant au moins dix travailleurs et fournit des informations sur l'intégration des technologies numériques dans les processus d'entreprise. Cette enquête permet notamment de mesurer l'utilisation de solutions numériques telles que les systèmes de gestion intégrés (ERP), les services de *cloud computing*, les outils de data-analyse, les technologies d'intelligence artificielle, ainsi que le recours aux factures électroniques et aux ventes en ligne.

Pour les petites et moyennes entreprises, définies comme les entreprises de 10 à 249 travailleurs, les indicateurs du DESI s'appuient sur les mêmes sources d'enquête et permettent d'évaluer le niveau d'intensité numérique, l'adoption du commerce électronique et la part du chiffre d'affaires réalisée en ligne.

Les taux relatifs à cette dimension du DESI sont enrichis par un éclairage spécifique sur la Région wallonne, fondé sur le [Baromètre de maturité numérique des entreprises wallonnes 2025](#) publié par l'Agence du numérique (AdN).

**Tableau 3 : Transformation numérique des entreprises, DESI 2023/2024/2025, régions, Belgique, UE27 et pays ayant obtenu le meilleur score au sein de l'UE27**

|  | Région de Bruxelles-Capitale |           |           | Région flamande |           |           | Région wallonne |           |           | Belgique  |           |           | EU27      |           |           | BE            | EU            | Top-EU DESI 2025 |        |
|--|------------------------------|-----------|-----------|-----------------|-----------|-----------|-----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------|---------------|------------------|--------|
|  | DESI 2023                    | DESI 2024 | DESI 2025 | DESI 2023       | DESI 2024 | DESI 2025 | DESI 2023       | DESI 2024 | DESI 2025 | DESI 2023 | DESI 2024 | DESI 2025 | DESI 2023 | DESI 2024 | DESI 2025 | Objectif 2030 | Objectif 2030 | Pays             | Valeur |
| <b>Entreprises d'au moins 10 employés</b>                      |                              |           |           |                 |           |           |                 |           |           |           |           |           |           |           |           |               |               |                  |        |
| a1. Échange d'informations au travers d'un ERP (% entreprises) | 52 %                         | 52 %      |           | 62 %            | 62 %      |           | 48 %            | 56 %      |           | 57 %      | 60 %      |           | 38 %      | 43 %      |           |               |               | Danemark         | 67 %   |
| Année de Collecte (AC)   | 2021                         | 2023      |           | 2021            | 2023      |           | 2021            | 2023      |           | 2021      | 2023      |           | 2021      | 2023      |           |               |               |                  |        |
| a2. Usage des réseaux sociaux (% entreprises)                  | 50 %                         | 51 %      |           | 49 %            | 50 %      |           | 34 %            | 30 %      |           | 45 %      | 45 %      |           | 29 %      | 31 %      |           |               |               | Finlande         | 54 %   |
| AC   | 2021                         | 2023      |           | 2021            | 2023      |           | 2021            | 2023      |           | 2021      | 2023      |           |           |           |           |               |               |                  |        |
| a1. Analyse de données (% entreprises)                         |                              | 49 %      | 49 %      |                 | 45 %      | 45 %      |                 | 39 %      | 39 %      |           | 44 %      | 44 %      |           | 33 %      | 33 %      | 75 %          | 75 %          | Hongrie          | 53 %   |
| AC   |                              | 2023      | 2023      |                 | 2023      | 2023      |                 | 2023      | 2023      |           | 2023      | 2023      |           | 2023      | 2023      |               |               |                  | 2023   |
| a2. Services de cloud computing (% entreprises)                | 50 %                         | 50 %      | 50 %      | 51 %            | 51 %      | 51 %      | 34 %            | 37 %      | 37 %      | 47 %      | 48 %      | 48 %      | 34 %      | 39 %      | 39 %      | 75 %          | 75 %          | Finlande         | 73 %   |
| AC   | 2021                         | 2023      | 2023      | 2021            | 2023      | 2023      | 2021            | 2023      | 2023      | 2021      | 2023      | 2023      | 2021      | 2023      | 2023      |               |               |                  | 2023   |
| a3. IA (% entreprises)   | 15 %                         | 17 %      | 32 %      | 11 %            | 14 %      | 25 %      | 7 %             | 12 %      | 21 %      | 10 %      | 14 %      | 25 %      | 8 %       | 8 %       | 13 %      | 75 %          | 75 %          | Danemark         | 28 %   |
| AC   | 2021                         | 2023      | 2024      | 2021            | 2023      | 2024      | 2021            | 2023      | 2024      | 2021      | 2023      | 2024      | 2021      | 2023      | 2024      |               |               |                  | 2024   |
| a4. IA, cloud computing ou analyse de données (% entreprises)  |                              | 67 %      | 67 %      |                 | 67 %      | 67 %      |                 | 56 %      | 56 %      |           | 64 %      | 64 %      |           | 55 %      | 55 %      |               | 75 %          | Finlande         | 80 %   |
| AC   |                              | 2023      | 2023      |                 | 2023      | 2023      |                 | 2023      | 2023      |           | 2023      | 2023      |           | 2023      | 2023      |               |               |                  | 2023   |
| a7. E-facturation (% entreprises)                              | 21 %                         | 31 %      |           | 30 %            | 38 %      |           | 13 %            | 22 %      |           | 25 %      | 33 %      |           | 32 %      | 39 %      |           |               |               |                  |        |
| AC   | 2020                         | 2023      |           | 2020            | 2023      |           | 2020            | 2023      |           | 2020      | 2023      |           | 2020      | 2023      |           |               |               |                  |        |

|   | Région de Bruxelles-Capitale |           |           | Région flamande |           |           | Région wallonne |           |           | Belgique  |           |           | EU27      |           |           | BE            | EU            | Top-EU DESI 2025 |        |
|---|------------------------------|-----------|-----------|-----------------|-----------|-----------|-----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------|---------------|------------------|--------|
|   | DESI 2023                    | DESI 2024 | DESI 2025 | DESI 2023       | DESI 2024 | DESI 2025 | DESI 2023       | DESI 2024 | DESI 2025 | DESI 2023 | DESI 2024 | DESI 2025 | DESI 2023 | DESI 2024 | DESI 2025 | Objectif 2030 | Objectif 2030 | Pays             | Valeur |
| <b>PME</b>  |                              |           |           |                 |           |           |                 |           |           |           |           |           |           |           |           |               |               |                  |        |
| b1. Niveau minimal d'intensité numérique (différentes versions en 2022/2024 et 2023) (% de PME) | 82 %                         | 72 %      | 86 %      | 80 %            | 79 %      | 85 %      | 69 %            | 63 %      | 79 %      | 77 %      | 74 %      | 84 %      | 69 %      | 58 %      | 73 %      | 90 %          | 90 %          | Finlande         | 93 %   |
| AC  | 2022                         | 2023      | 2024      | 2022            | 2023      | 2024      | 2022            | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      |               |               |                  | 2024   |
| b2. Ventes en ligne (% de PME)  | 30 %                         | 28 %      | 31 %      | 32 %            | 32 %      | 31 %      | 18 %            | 24 %      | 28 %      | 28 %      | 29 %      | 30 %      | 19 %      | 19 %      | 20 %      |               |               | Danemark         | 38 %   |
| AC  | 2022                         | 2023      | 2024      | 2022            | 2023      | 2024      | 2022            | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      |               |               |                  | 2024   |
| b3. Chiffre d'affaires e-commerce (% du chiffre d'affaires des PME)                             | 29 %                         | 23 %      | 28 %      | 19 %            | 12 %      | 19 %      | 14 %            | 14 %      | 16 %      | 19 %      | 15 %      | 20 %      | 12 %      | 12 %      | 12 %      |               |               | Belgique         | 20 %   |
| AC  | 2022                         | 2023      | 2024      | 2022            | 2023      | 2024      | 2022            | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      |               |               |                  | 2024   |
| b4. Licornes (nombre)   |                              | NB        | NB        |                 | NB        | NB        |                 | NB        | NB        | 7         | 7         | 7         | 262       | 274       | 286       | 14            | 500           | Allemagne        | 69     |
| AC  |                              |           |           |                 |           |           |                 |           |           | 2022      | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      |               |               |                  | 2024   |
| b5. Vente en ligne vers l'étranger (% du chiffre d'affaires des PME)                            | 16 %                         |           |           | 16 %            |           |           | 13 %            |           |           | 16 %      |           |           | 9 %       |           |           |               |               |                  |        |
| AC  | 2021                         |           |           | 2021            |           |           | 2021            |           |           | 2021      |           |           | 2021      |           |           |               |               |                  |        |

Source : Statbel, 2025

Notes : BE : Belgique ; EU ou EU27 : Union européenne à 27 États membres ; Top-EU : État membre ayant obtenu la valeur la plus élevée pour l'indicateur considéré ; AC : Année de collecte des données ; NB : Donnée non disponible ;

### Commentaire général sur le volet transformation numérique des entreprises du DESI 2025 :

La prédominance des résultats positifs présentés dans le tableau ci-dessus indique que la Belgique et ses régions affichent de bonnes performances en matière d'intégration des technologies numériques dans les entreprises par rapport à la moyenne de l'UE-27. Cette tendance ne se vérifie toutefois pas pour l'envoi de factures électroniques, quelle que soit la région envisagée. De plus, au niveau de l'achat de services *Cloud* intermédiaires ou avancés, la Wallonie (37 %) présente une faiblesse par rapport aux deux autres régions tout en restant juste au-dessous de la moyenne de l'UE-27 (39 %). Le Danemark et la Finlande figurent parmi les pays les plus performants pour de nombreux indicateurs de cette dimension.

#### 4.1 INDICATEURS POUR LES ENTREPRISES D'AU MOINS DIX TRAVAILLEURS

En 2023, la part des entreprises belges d'au moins dix travailleurs utilisant un logiciel ERP (*Enterprise Resource Planning*) afin de partager des informations entre différents départements (comptabilité, planification, production, marketing, etc.) s'élève à 60 %, soit un niveau supérieur à la moyenne de l'UE-27 (43 %). Cette proportion est plus élevée en Région flamande (62 %) que dans les deux autres régions (52 % pour la Wallonie et 56 % pour la Région de Bruxelles-Capitale). Au Danemark, pays le plus performant, 67 % des entreprises utilisent un logiciel ERP.

Les médias sociaux recouvrent les réseaux sociaux, les blogs ou microblogs d'entreprise, ainsi que les sites ou applications de partage de contenus multimédias. Leur utilisation implique que l'entreprise dispose d'un profil, d'un compte ou d'une licence utilisateur, selon les exigences propres à chaque plateforme. En Belgique, 45 % des entreprises utilisent au moins deux types de médias sociaux, contre 31 % dans l'UE-27. Cette proportion est plus élevée en Région flamande (50 %) et en Région de Bruxelles-Capitale (51 %) qu'en Région wallonne (30 %). En Finlande, 54 % des entreprises utilisent au moins deux types de médias sociaux.

L'analyse de données désigne l'utilisation de technologies, de méthodes ou de logiciels permettant d'exploiter des données afin d'identifier des modèles, des tendances et des enseignements utiles à la prise de décision, aux prévisions et à l'amélioration des performances (par exemple augmentation de la production ou réduction des coûts). Les données peuvent provenir de sources internes à l'entreprise ou de sources externes telles que les fournisseurs, les clients ou les administrations publiques.

En 2024, 44 % des entreprises belges, contre 33 % des entreprises européennes, ont réalisé des analyses de données en interne ou via des prestataires externes. Les résultats régionaux varient de 39 % en Région wallonne à 45 % en Région flamande et 49 % en Région de Bruxelles-Capitale.

#### Encadré n°3 : Éclairage complémentaire issu du Baromètre de maturité numérique des entreprises wallonnes 2025 de l'AdN

Le Baromètre de maturité numérique de l'AdN met en évidence que les trois principaux moteurs de l'analyse de données au sein des entreprises wallonnes sont par ordre d'importance :

- L'amélioration de la prise de décision (72 %) ;
- L'amélioration des performances (52 %) ;
- L'amélioration des processus existants (40 %).

Ces entreprises mobilisent désormais l'analyse de données en tant que levier stratégique d'aide à la décision, et plus uniquement comme un simple outil d'optimisation opérationnelle. Ce progrès traduit une évolution vers une maturité numérique plus avancée centrée sur la donnée.

La Hongrie affiche la proportion la plus élevée d'entreprises exploitant des données (53 %) au sein de l'UE des 27, mais l'objectif fixé pour 2030 est de 75 %, tant pour la Belgique que pour les autres

États membres, ce qui implique une marge de progression encore importante de l'analyse de données par les entreprises.

Les entreprises recourant à au moins un service (intermédiaire ou avancé payant de *cloud computing*) sont proportionnellement plus nombreuses en Belgique (48 %) que dans l'UE-27 (39 %). Cette part est également plus élevée en Région flamande (51 %) et en Région de Bruxelles-Capitale (50 %), mais inférieure à la moyenne européenne en Région wallonne (37 %).

#### **Encadré n°4 : Éclairage complémentaire issu du [Baromètre de maturité numérique des entreprises wallonnes 2025 de l'AdN](#)**

Le Baromètre de l'Agence du Numérique permet d'affiner ce résultat puisque 37 % des entreprises wallonnes hébergent leurs données dans le *cloud*, auxquelles s'ajoutent 35 % qui ont opté pour une solution hybride (dans le *cloud* et sur site). Lorsqu'on demande aux entreprises les raisons de ce choix d'hébergement, ce sont des éléments structurants de résilience qui sont avancés :

- La sécurité (77 %) ;
- La flexibilité de stockage (45 %) ;
- L'intégration avec des applications de travail partagé de type Teams, SharePoint, etc.

En 2024, la proportion d'entreprises utilisant au moins une technologie d'intelligence artificielle est plus élevée en Belgique (25 %) que dans l'UE-27 (13 %). Cette technologie est également bien diffusée au niveau régional, avec 32 % des entreprises en Région de Bruxelles-Capitale, 25 % en Région flamande et 21 % en Région wallonne.

#### **Encadré n°5 : Éclairage complémentaire issu du [Baromètre de maturité numérique des entreprises wallonnes 2025 de l'AdN](#)**

L'IA n'est pas seulement un ensemble de technologies : c'est aussi un système de décision. Pour qu'elle soit largement adoptée, il faut que les entreprises identifient les décideurs en la matière, disposent de sets de données qualifiés, clarifient les règles d'usage et, enfin, désignent les responsables en cas de problème. C'est précisément le rôle de la gouvernance des données.

Sur ce point, le Baromètre de maturité numérique des entreprises wallonnes tire la sonnette d'alarme, car au sein des entreprises employant au moins dix travailleurs et utilisant au moins une technologie d'IA en Wallonie, seuls 13 % ont encadré son usage en formalisant une politique de gouvernance. **Encore plus inquiétant, 49 % laissent l'usage de l'IA à la discrétion des collaborateurs.**

Or, dans son rapport [L'intelligence artificielle et le marché du travail en Belgique](#), le Conseil supérieur pour l'emploi constate qu'un travailleur sur trois utilise régulièrement l'IA générative dans son travail. Malgré cette adoption rapide, 39 % des travailleurs déclarent avoir besoin de compétences supplémentaires et seulement 14 % ont pu suivre une formation en la matière en 2025. Un manque de compétences numériques et en IA freine une mise en œuvre plus large.

Outre le frein à la transformation numérique avancée que constitue cette absence de gouvernance, elle crée également une brèche potentielle importante en matière de cybersécurité.

Le Danemark est le pays où l'IA est la plus répandue (28 %). Par ailleurs, l'IA est la technologie pour laquelle l'écart entre les niveaux actuels et l'objectif de 75 % fixé pour 2030 est le plus important.

La proportion d'entreprises utilisant l'intelligence artificielle, des services de *cloud computing* ou encore des outils d'analyse de données est également plus élevée en Belgique (64 %) que dans l'UE-27 (55 %). Ce taux atteint 67 % en Région flamande et en Région de Bruxelles-Capitale, contre 56 % en Région wallonne. L'objectif européen est de 75 % à l'horizon 2030.

Les factures électroniques sont des factures émises sous un format standardisé permettant un traitement automatisé, à l'exclusion de l'échange de fichiers PDF. Elles peuvent être transmises directement, via des prestataires de services ou par l'intermédiaire de services bancaires électroniques. En Belgique, en Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne, la part des entreprises utilisant les factures électroniques est inférieure à la moyenne européenne (39 %). Les entreprises flamandes se situent quant à elles au niveau de la moyenne de l'UE-27. L'Italie se distingue avec un taux d'utilisation de 98 %. Ces taux datent de 2023, l'entrée en vigueur de la facturation électronique obligatoire en 2026 change la donne d'autant que désormais, la plupart des logiciels de facturation du marché incluent des modules d'e-facturation certifiés Peppol<sup>12</sup>.

## 4.2 PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Une petite ou moyenne entreprise (PME) est définie comme une entreprise comptant entre 10 et 249 travailleurs. En 2024, la proportion de PME atteignant au moins un niveau de base d'intensité numérique est plus élevée en Belgique et dans ses régions que dans l'UE-27. Des écarts régionaux subsistent toutefois : 85 % des PME atteignent ce niveau en Région flamande, 86 % en Région de Bruxelles-Capitale et 79 % en Région wallonne. L'objectif fixé pour 2030 est de 90 %. La Finlande, avec 93 %, dépasse cet objectif.

Les PME belges affichent également de meilleures performances que la moyenne européenne en matière de commerce électronique. En 2024, 30 % des PME belges déclaraient vendre en ligne, contre 20 % dans l'UE-27. Cette proportion est plus élevée en Région de Bruxelles-Capitale (31 %) et en Région flamande (31 %) qu'en Région wallonne (28 %).

La part du chiffre d'affaires issue du commerce électronique dans le chiffre d'affaires total des PME est également plus élevée en Belgique (20 %) que dans l'UE-27 (12 %). Cette part atteint 28 % en Région de Bruxelles-Capitale, contre 19 % en Région flamande et 16 % en Région wallonne.

En 2021, la part des PME réalisant des ventes en ligne à l'étranger était plus élevée en Belgique (16 %) et dans ses régions que dans l'UE-27 (9 %).

### **Encadré n°6 : Éclairage complémentaire issu du Baromètre de maturité numérique des entreprises wallonnes 2025 de l'AdN**

16 % (=) d'entreprises wallonnes (unités légales) déclarent vendre en ligne alors que 85 % (=) disposent d'au moins un canal numérique permettant la vente (site web, plateforme de vente, réseau social, EDI, extranet clients/fournisseurs) et que 22 % ont mis leur catalogue des produits et services en ligne.

Cette faiblesse du commerce en ligne wallon est liée à plusieurs facteurs structurels dont les quatre principaux sont :

1. La domination du marché de l'e-commerce par des acteurs étrangers. Ainsi, seuls 15 % des sites web revendiquant des transactions en e-commerce sur le marché belge ont un siège social situé en Belgique ;
2. Un nombre non négligeable d'entreprises actives en e-commerce sont situées dans la périphérie bruxelloise en Région flamande. Ainsi, 70 % des e-commerçants belges ont un siège social en Flandre, 20 % à Bruxelles et 10 % en Wallonie ;
3. Le marché flamand compte davantage d'acheteurs en ligne : environ 5 millions *versus* 2,6 millions en Wallonie ce qui fait de la Flandre un marché plus attractif pour les offreurs ;
4. L'importance du commerce entre entreprises. En Wallonie, 90 % des entreprises commercent avec d'autres acteurs, principalement en B2B (72 %) et en B2G (18 %). L'administration publique, qui concentre 41 % de l'emploi salarié régional, constitue un donneur d'ordres pour nos entreprises. Une partie de ces échanges s'effectue en ligne, via des portails privés ou des

<sup>12</sup> [Peppol | BOSA](#) : portail officiel de la facturation électronique en Belgique.

systèmes fermés (EDI, marketplaces spécialisées, extranets fournisseurs). Concrètement, une même commande peut, par exemple, être reçue par courriel avant d'être encodée dans un ERP, un EDI ou une plateforme de vente spécialisée, ce qui rend l'agrégation des données d'e-commerce B2B/B2G particulièrement complexe, voire impossible. En conséquence, les statistiques disponibles pour l'e-commerce wallon ne tiennent pas compte d'un volume potentiellement important de transactions en ligne B2B/B2G. À cela s'ajoute une limite liée à la qualité des enquêtes déclaratives : les répondants associent spontanément le terme « e-commerce » à la vente en ligne B2C et déclarent souvent ne pas pratiquer l'e-commerce, négligeant ainsi les transactions informatisées qu'ils réalisent pourtant avec leurs fournisseurs et donneurs d'ordres.

L'ampleur de la domination étrangère en e-commerce freine le déploiement de l'offre locale en ligne. Cette tendance est renforcée par l'arrivée des places de marché asiatiques (Shein, Temu, Wish et Alibaba) dans les habitudes de consommation européennes. En effet, ces acteurs sont désormais les plateformes les plus fréquemment utilisées pour 48 % des webshoppers belges (Source : [Coméos](#), 2025).

De plus, quel que soit le segment de marché envisagé, les cinq premières entreprises qui génèrent la plus grande part des revenus de l'e-commerce belge sont presque toujours étrangères.

| Top 5 des entreprises qui génèrent la plus grande part des revenus de l'e-commerce belge en 2024 |  |   |  |   |  |
|--|--|---|--|---|--|
| Plus de 30 % du chiffre d'affaires total de l'e-commerce belge                                   | 60 % du chiffre d'affaires lié au multimédia | 64 % du chiffre d'affaires lié aux boissons et denrées alimentaires | 37 % du chiffre d'affaires lié à la beauté et au bien-être | 45 % du chiffre d'affaires lié au mobilier et à la décoration | Plus de 33 % du chiffre d'affaires lié aux jouets et loisirs |
| Bol  | Apple  | Ahold Delhaize  | Farmaline  | Bol   | Bol  |
| Cool Blue  | Cool Blue                                    | Albert Heijn  | Newpharma  | Cool Blue   | Cool Blue  |
| Zalando  | Amazon                                       | Colruyt   | Bol  | Ikea  | Decathlon  |
| Amazon   | Bol  | Carrefour   | IciParisXL   | Amazon  | Zooplus  |
| Apple  | MediaMarkt                                   | Hello Fresh   | Zalando  | Mediamarkt  | Nike   |

Source : [Coméos](#), E-commerce cartography for Belgium, Prof. dr. Roel Gevaers & Prof. dr. Wouter Dewulf & Drs. Stijn Michiels, juillet 2024, sur base des données 2022)

Sur l'ensemble de ces entreprises, seules deux sont d'origine belge : Newpharma (Liège) et Colruyt (Halle), auxquelles s'ajoutent IciParisXL, Carrefour et Décathlon, des sociétés françaises qui ont des filiales belges.

On observe le même phénomène au niveau de la logistique pour le « *last mile* » : 41 % des sièges sociaux des sociétés de transports et d'entrepôt sont situés en Hollande contre 27 % en Belgique.

En 2023, la Belgique comptait sept entreprises « licornes<sup>13</sup> », contre un objectif de quatorze à l'horizon 2030. À l'échelle de l'UE-27, on recensait 263 licornes pour un objectif de 500. Fin 2024, la Flandre comptait trois licornes – Lighthouse, Team.blue et Deliverect – toutes établies à Gand, renforçant le positionnement de la ville comme pôle technologique international. La Wallonie quant à elle en compte deux : Odoo et Icare tandis que Bruxelles héberge Collibra et Paléo.

<sup>13</sup> Le terme de « licorne » désigne une start-up non cotée en bourse et valorisée à plus d'un milliard de dollars. Née dans la Silicon Valley, cette appellation souligne le caractère exceptionnel de ces entreprises, à la fois rares et porteuses d'un fort potentiel d'impact économique et technologique. Pendant longtemps, la Belgique n'en a compté aucune dans son bréviaire d'entreprise. Aujourd'hui, avec cinq licornes actives et plusieurs « soonicornes » (des licornes en devenir), elle rattrape son retard et s'impose dans le paysage européen.

## 5. La digitalisation des services publics

La dimension « Digitalisation des services publics » du DESI vise à mesurer le degré de numérisation de l'administration publique ainsi que l'usage effectif des services publics numériques par les citoyens et les entreprises. Elle couvre à la fois l'utilisation des services d'e-gouvernement, la disponibilité et la qualité des services publics numériques, ainsi que certains aspects transversaux tels que la transparence dans l'usage des données, le support aux utilisateurs, la compatibilité mobile et l'accès aux services d'e-santé. Cette dimension constitue un levier central pour l'efficacité de l'action publique, la simplification administrative et l'accessibilité des services pour l'ensemble de la population.

Les indicateurs relatifs à l'e-gouvernement reposent sur une combinaison d'enquêtes statistiques et d'études de *benchmark* menées à l'échelle européenne. L'usage des services d'e-gouvernement par les citoyens est principalement mesuré à partir de l'enquête sur l'ICT et l'usage d'internet auprès des ménages, coordonnée par Eurostat et mise en œuvre en Belgique par Statbel, ce qui permet une ventilation régionale des résultats. En revanche, les indicateurs relatifs à l'offre, à la disponibilité et à la qualité des services publics numériques pour les citoyens et les entreprises au niveau régional s'appuient sur des *benchmarks* réalisés par des prestataires externes, notamment Capgemini, pour le compte d'autorités publiques spécifiques en Flandre et en Région de Bruxelles-Capitale.

À ce stade, aucune étude de ce type n'a été menée pour les services publics numériques relevant de la Région wallonne, ce qui explique l'absence de valeurs régionales wallonnes pour plusieurs indicateurs relatifs à l'offre et à la qualité des services d'e-gouvernement dans le cadre du DESI. Cette absence de données ne reflète pas un déficit de services publics numériques en Wallonie, mais constitue une limite méthodologique liée au périmètre des sources mobilisées.

**Tableau 4 : Digitalisation des services publics, DESI 2023//2024/2025, régions, Belgique, UE27 et pays ayant obtenu le meilleur score au sein de l'UE27**

|  | Région de Bruxelles-Capitale |           |           | Région flamande |           |           | Région wallonne |           |           | Belgique  |           |           | EU27      |           |           | BE            | EU            | Top-EU DESI 2025   |        |
|--|------------------------------|-----------|-----------|-----------------|-----------|-----------|-----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------|---------------|--|--------|
|  | DESI 2023                    | DESI 2024 | DESI 2025 | DESI 2023       | DESI 2024 | DESI 2025 | DESI 2023       | DESI 2024 | DESI 2025 | DESI 2023 | DESI 2024 | DESI 2025 | DESI 2023 | DESI 2024 | DESI 2025 | Objectif 2030 | Objectif 2030 | Pays   | Valeur |
| 1. Utilisateurs de l'administration en ligne (% des internautes)                                 | 86 %                         | 87 %      | 86 %      | 90 %            | 88 %      | 86 %      | 86 %            | 81 %      | 82 %      | 88 %      | 86 %      | 85 %      | 74 %      | 75 %      | 75 %      |               |               | Danemark   | 99 %   |
| Année de Collecte (AC)   | 2022                         | 2023      | 2024      | 2022            | 2023      | 2024      | 2022            | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      |               |               |  | 2024   |
| 2. Services publics numériques pour les citoyens, score (0 à 100)                                | NB                           | 85        | 85        | NB              | 82        | 85        | NB              | NB        | NB        | 81        | 82        | 81        | 77        | 79        | 82        | 100           | 100           | Malte  | 100    |
| AC   |                              | 2024      | 2025      |                 | 2023      | 2024      |                 |           |           | 2022      | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      |               |               |  | 2024   |
| 3. Services publics numériques pour les entreprises, score (0 à 100)                             | NB                           | 96        | 95        | NB              | 95        | 96        | NB              | NB        | NB        | 88        | 92        | 95        | 84        | 85        | 86        | 100           | 100           | Irlande, Luxembourg, Malte                               | 100    |
| AC   |                              | 2024      | 2025      |                 | 2023      | 2024      |                 |           |           | 2022      | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      |               |               |  | 2024   |
| 4. Formulaires préremplis, score (0 à 100)   | NB                           | 76        | 74        | NB              | 78        | 86        | NB              | NB        | NB        | 77        | 75        | 84        | 68        | 71        | 71        |               |               | Portugal   | 97     |
| AC   |                              | 2024      | 2025      |                 | 2023      | 2024      |                 |           |           | 2022      | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      |               |               |  | 2024   |
| 5. Transparence des services, conception et protection des données personnelles, score (0 à 100) | NB                           | 51        | 46        | NB              | 74        | 78        | NB              | NB        | NB        | 66        | 65        | 63        | 65        | 67        | 69        |               |               | Malte  | 100    |
| AC   |                              | 2024      | 2025      |                 | 2023      | 2024      |                 |           |           | 2022      | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      |               |               |  | 2024   |
| 6. Assistance aux utilisateurs, score (0 à 100)  | NB                           | 76        | 79        | NB              | 100       | 100       | NB              | NB        | NB        | 93        | 91        | 91        | 84        | 86        | 89        |               |               | Estonie, Finlande, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal | 100    |
| AC   |                              | 2024      | 2025      |                 | 2023      | 2024      |                 |           |           | 2022      | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      |               |               |  | 2024   |
| 7. Compatibilité mobile, score (0 à 100)   | NB                           | 97        | 96        | NB              | 100       | 100       | NB              | NB        | NB        | 100       | 99        | 99        | 93        | 95        | 96        |               |               | Luxembourg, Malte  | 100    |
| AC   |                              | 2024      | 2025      |                 | 2023      | 2024      |                 |           |           | 2022      | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      |               |               |  | 2024   |
| 8. Accès aux dossiers médicaux électroniques, score (0 à 100)                                    | NB                           | 100       | 100       | NB              | 100       | 100       | NB              | 100       | 100       | 85        | 100       | 100       | 72        | 79        | 83        | 100           | 100           | Belgique, Estonie  | 100    |
| AC   |                              | 2023      | 2024      |                 | 2023      | 2024      |                 | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      | 2022      | 2023      | 2024      |               |               |  | 2024   |

Source : Statbel, 2025

Notes : BE : Belgique ; EU ou EU27 : Union européenne à 27 États membres ; Top-EU : État membre ayant obtenu la valeur la plus élevée pour l'indicateur considéré ; AC : Année de collecte des données ; NB : Donnée non disponible ;

## Commentaire général sur le volet digitalisation des services publics du DESI 2025

La Belgique a atteint un palier et présente des disparités régionales, tandis que l'UE-27 rattrape son retard.

### 5.1 UTILISATEURS DE L'E-GOUVERNEMENT

En 2025, 85 % des internautes belges ont utilisé au moins un service public en ligne, contre 75 % dans l'UE27, soit un écart positif de 10 points. Au niveau régional, la Région de Bruxelles-Capitale et la Flandre atteignent chacune 86 %, tandis que la Wallonie est à 82 % d'utilisateurs. On observe toutefois un léger recul depuis 2023 (Belgique : de 88 % à 85 %). Le leader européen de l'e-gouvernement est le Danemark avec 99 % d'utilisateurs.

### 5.2 SERVICES PUBLICS NUMÉRIQUES POUR LES CITOYENS

En 2025, la Belgique obtient un score de 81/100 pour la numérisation des services publics, légèrement en recul par rapport à 2024 (82). La Flandre et la Région de Bruxelles-Capitale atteignent 85, soit au-dessus de la moyenne européenne de 82. Un manque de données disponibles pour la numérisation des services publics en Wallonie fausse *de facto* la moyenne nationale calculée uniquement sur les scores de la Flandre et Bruxelles. L'objectif européen 2030 de digitalisation des services publics aux citoyens est fixé à 100/100, niveau déjà atteint par Malte.

### 5.3 SERVICES PUBLICS NUMÉRIQUES POUR LES ENTREPRISES

La Belgique affiche une performance très élevée de 95/100 en 2025 pour la digitalisation des formalités d'entreprises, contre 86 au niveau européen. La Flandre atteint 96, la Région de Bruxelles-Capitale 95. La Belgique confirme sa solidité structurelle sur la digitalisation des obligations administratives des sociétés.

### 5.4 FORMULAIRES PRÉ-REMP LIS

Entre 2024 et 2025, la Belgique enregistre une progression significative sur l'indicateur des formulaires préremplis, passant de 75 à 84/100, tirée principalement par la Flandre qui progresse de 78 à 86, tandis que la Région de Bruxelles-Capitale recule légèrement de 76 à 74 ; dans un contexte où la moyenne européenne demeure stable à 71/100, et où le Portugal, leader européen en la matière, atteint un score de 97. Cette évolution traduit un renforcement tangible de l'interopérabilité des registres administratifs et de la capacité à réutiliser les données publiques pour simplifier les parcours usagers, avec une dynamique particulièrement marquée du côté flamand.

### 5.5 TRANSPARENCE (SERVICES, CONCEPTION, DONNÉES PERSONNELLES)

L'indicateur de transparence des services publics numériques constitue le principal point faible structurel de la Belgique : le score national recule de 65 à 63/100 entre 2024 et 2025, se situant désormais en dessous de la moyenne européenne (69), avec des écarts régionaux marqués puisque la Flandre progresse à 78/100, tandis que Région de Bruxelles-Capitale chute fortement à 46/100. Malte atteint 100/100.

Ces résultats traduisent un déficit persistant en matière de transparence des processus administratifs, d'information sur l'utilisation des données personnelles et de mécanismes de *feedback* utilisateur, faisant de cette dimension le levier stratégique prioritaire pour renforcer la confiance et la qualité perçue des services publics numériques.

### 5.6 SUPPORT AUX UTILISATEURS

Enfin, en 2025, la Belgique enregistre un score élevé de 91/100 sur la dimension du support aux utilisateurs de services publics numériques. Ce taux est stable par rapport à 2024 et supérieur à la moyenne européenne (89), tandis que la Flandre atteint le maximum de 100, ce qui témoigne d'un

niveau particulièrement abouti d'assistance multicanale aux usagers, confirmant la solidité opérationnelle du dispositif belge en matière de support aux services publics numériques.

## 5.7 COMPATIBILITÉ MOBILE

En 2025, la Belgique atteint un niveau de 99/100 en matière de compatibilité mobile des applications de services publics numériques, frôlant la saturation et se situant au-dessus de la moyenne européenne (96), tandis que la Flandre obtient le score maximal de 100, ce qui reflète une maturité technique quasiment complète en termes d'ergonomie adaptative et d'accessibilité des services publics numériques via smartphone et tablette.

## 5.8 ACCÈS AU DOSSIER ÉLECTRONIQUE DE SANTÉ

En 2025, la Belgique obtient à nouveau le score maximal de 100/100 pour l'accès en ligne aux dossiers électroniques de santé, comme en 2024, tandis que la moyenne européenne progresse à 83 (contre 79 en 2024). Elle se positionne ainsi parmi les leaders européens, au même niveau que l'Estonie, confirmant un domaine d'excellence structurel caractérisé par une interopérabilité avancée des systèmes de santé, une intégration efficace des données cliniques et un accès sécurisé des citoyens à leurs informations médicales.

## 6. Conclusion

Au regard des taux analysés dans le présent rapport et du [Belgium Digital Decade 2025 Country Report](#) publié par la Commission européenne, la Belgique se positionne comme un acteur dynamique de la transformation numérique européenne. Elle bénéficie d'un écosystème technologique solide, d'une adoption soutenue des technologies par les entreprises, d'une couverture large en réseaux à très haute capacité (VHCN) et de performances robustes dans des domaines tels que la cybersécurité et les services publics numériques.

Des fragilités subsistent néanmoins, notamment en matière d'infrastructures de connectivité, en particulier la couverture FTTP en Wallonie, ainsi que sur le plan des compétences numériques avancées et la part de spécialistes ICT dans la population active. Le rapport souligne la nécessité d'intensifier les efforts opérationnels et politiques pour renforcer l'adoption du *cloud*, accélérer le déploiement des infrastructures et le développement des compétences numériques si l'on veut respecter la trajectoire fixée pour la Belgique en 2030.

En l'état, le DESI ne permet pas un diagnostic régional suffisamment granulaire, en particulier pour l'e-gouvernement en Wallonie. C'est dans ce contexte que l'IWEPS a mobilisé les baromètres TIC Entreprises et Citoyens de l'Agence du Numérique afin d'apporter des éclairages régionaux complémentaires.

Ainsi, la trajectoire wallonne apparaît contrastée au regard des quatre dimensions du DESI. En matière de compétences, 55 % des citoyens disposent au moins de compétences numériques de base, contre 59 % en Belgique. Et 24 % présentent des compétences avancées, contre 28 % au niveau national. Si l'usage d'internet par les citoyens est élevé (93 %, contre 95 % en Belgique), le déficit de compétences avancées par rapport à la moyenne européenne constitue un frein structurel à la transformation numérique de la société et de l'économie wallonnes.

Sur le plan des infrastructures, l'accès à internet au domicile atteint 92 % en Wallonie (95 % en Belgique), tandis que le retard en connectivité FTTP demeure significatif : 31 % au niveau national, avec une pénétration encore plus faible en Wallonie selon les données de l'IBPT, ce qui confirme l'enjeu stratégique d'une modernisation du réseau wallon vers les débits symétriques de la fibre optique.

Concernant la transformation numérique des entreprises, la Wallonie se situe systématiquement sous la moyenne belge : 39 % des entreprises pratiquent l'analyse de données (44 % en Belgique), 37 % recourent à des services *cloud* intermédiaires ou avancés (48 % en Belgique) et 21 % utilisent l'IA (25 % en Belgique). Ainsi, seulement 79 % des PME atteignent un niveau d'intensité digitale de base, contre 84 % au niveau national. Cela compromet la compétitivité du tissu économique régional.

Enfin, en matière de services publics numériques, l'usage des services en ligne par les citoyens wallons atteint 82 %, contre 85 % en Belgique avec une absence de donnée pour la Wallonie, traduisant un potentiel d'amélioration en termes d'adoption et d'expérience utilisateur.

La Wallonie ne connaît pas de décrochage massif, mais elle présente un écart structurel et cumulé par rapport à la moyenne belge, particulièrement marqué sur les compétences avancées, la fibre optique et l'adoption des technologies stratégiques (*cloud*, data, IA). L'enjeu n'est désormais plus l'accès au numérique, mais son usage stratégique et avancé au regard des objectifs de la décennie numérique.

## 7. Bibliographie

Commission européenne, Eurostat, [Digital Decade DESI visualisation tool](#)

Commission européenne, Eurostat, [Digital Decade 2025 : DESI methodological note | Shaping Europe's digital future](#)

SPF Economie Statbel, [Enquête usage des TIC et d'internet auprès des ménages](#), 2025

SPF Economie, Statbel, [Enquête sur les forces de travail](#), 2025

SPF Economie, Statbel, [Enquête TIC et e-commerce](#), 2025

SPF Economie, Statbel, [Enquête sur les forces de travail](#), 2025

Agence du Numérique, [Baromètre 2025 de maturité numérique des entreprises wallonnes | DigitalWallonia.be](#), 2025

Agence du numérique, [Baromètre de maturité numérique des Citoyens](#), 2026

Conseil Supérieur pour l'Emploi, [L'intelligence artificielle et le marché du travail en Belgique](#), 2026

Cap Gemini, [eGovernment Benchmark Report 2025 | Towards Digital Government | Capgemini](#), 2025



L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public. D'une part, il est l'autorité statistique de la Région wallonne. Dans ce cadre, il a pour mission de développer, produire et diffuser des statistiques officielles en réponse aux besoins des utilisateurs wallons (monde socio-économique, environnemental et scientifique, société civile, institutions publiques). Il coordonne à cette fin les activités du système statistique wallon. Il revêt par ailleurs la qualité d'autorité statistique de la Région au sein de l'Institut interfédéral de statistique. D'autre part, par sa mission générale d'aide à la décision, il produit des études et analyses diverses qui vont de la présentation de travaux statistiques et d'indicateurs à la réalisation de travaux d'évaluation de politiques publiques, de prospective et de prévision ainsi que de recherches et ce, dans tous les domaines de compétence de la Région.

Plus d'infos : <https://www.iweps.be>



2026